
Comité des Usagers de la Butte de Marsinval
Forêt de Verneuil, plaines de Vernouillet et d'Ecquevilly
16 octobre 2024 – Bois des clairières

Objet du comité :

Lors du comité d'usagers 2024 de la Butte de Marsinval, Île-de-France Nature a présenté ses missions et ses modalités d'intervention pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'historique du PRIF de la Butte de Marsinval, les aménagements réalisés en 2023 et 2024, les projets envisagés. Ce PRIF est constitué à la fois de la Forêt de Verneuil, des terres agricoles de Vernouillet, d'Ecquevilly et de Triel, et des bois de Marsinval. Le comité a aussi été l'occasion de présenter le nouvel aménagement forestier de la Forêt de Verneuil, portant sur la période 2023-2037.

Présents :

22 participants au total, représentant les Mairies de Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux, Chapet, Vernouillet, Médan, Triel-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), le Conseil départemental des Yvelines, la Direction départementale des Territoires des Yvelines, les associations Bien Vivre à Vernouillet, Yvelines Environnement, ADIV-Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CDRP 78), le GAL Seine aval porté par l'ADADSA, un représentant de la chasse, et enfin l'Office national des Forêts.

Pour Île-de-France Nature :

- Mme Valérie DANTO, Déléguée territoriale pour les Yvelines
- Mme Margot HAGUET, Cheffe de projets forestiers et de valorisation bois
- Mme Frédérique MIOSSEC, Chargée d'opérations foncières
- M. Guillaume MARY, Technicien APEN en charge du PRIF de la Butte de Marsinval
- Mme Roselyne NGUYEN, Paysagiste

Compte-rendu des discussions :

1^{ère} étape – Gare des clairières : Présentation d'Île-de-France Nature, de ses missions, et de son action foncière

L'association Bien Vivre à Vernouillet, en réponse au déclassement et à la rétrocession de chemins ruraux de la commune des Mureaux au profit d'Île-de-France Nature indique que le déclassement des chemins ruraux n'est pas à encourager car il fragilise le statut des chemins. Cela entraîne un risque lorsqu'il y a des projets de route par exemple. Par ailleurs, l'ouverture des chemins augmente le risque de dépôts sauvages, et donc les coûts pour les collectivités.

V. Danto, Déléguée territoriale pour les Yvelines à IDF Nature, indique que le projet d'acquisition de ces chemins ruraux (et donc leur déclassement) par l'Agence avait pour objectif de mieux maîtriser la gestion de ces chemins, et de pouvoir réaliser quelques aménagements pour rendre les entrées plus lisibles et attractives pour les habitants, notamment du côté de la ville des Mureaux.

La commune de Médan indique qu'Île-de-France Nature n'est pas intervenue en demande de préemption sur plusieurs DIA cet été, quelles en sont les raisons ?

F. Miossec, Chargée d'opérations foncières à IDF Nature, précise que l'Agence est intervenue en demande de préemption sur une DIA en coordination avec la commune. Nous n'avons pas reçu d'autres DIA depuis plusieurs mois sur la commune de Médan. Il est proposé que la commune transmette les DIA à IDF Nature, car il peut s'agir d'un oubli de purge du droit de préemption de la part du notaire.

2^{ème} étape – entrée sud du Bois de la Demi-Lune : projets à venir sur le PRIF

IDF Nature prévoit-elle de relancer les DUP arrêtées sur la commune de Vernouillet ?

- L'Association Bien Vivre à Vernouillet précise que les associations seraient contre une nouvelle DUP, car il n'y a pas de réelle « utilité publique » dans les périmètres qui avaient été envisagés.
- La commune de Vernouillet indique que la DUP n°1 doit déjà être finalisée, ce qui n'est pas le cas pour le moment.
- Île-de-France Nature précise qu'il n'y a pas de nouvelle DUP envisagée pour le moment. L'Agence travaille à finaliser le projet sur le bois de Vernouillet, objet de la première DUP. Une prospection foncière a été lancée auprès des propriétaires des parcelles du bois qui n'avaient pas été incluses dans la DUP n°1.

Où en sont les projets de liaisons entre la Forêt de Verneuil et la plaine de Vernouillet ?

La commune de Verneuil précise que pour le projet de fermeture de la « route rouge », au centre de la Forêt de Verneuil, l'idée est d'apaiser les circulations et de limiter les dépôts sauvages.

V. Danto : Les projets de liaisons sont des projets à long-terme, à mener avec les communes de situation. Pour le moment, une des priorités est l'aménagement du bois de Vernouillet, et les autres projets sont menés en parallèle.

Où en est le projet de mares ?

G. Mary, Technicien du PRIF : les mares fonctionnent bien, des tritons palmés ont été observés. Nous avons eu en 2024 une année particulièrement pluvieuse permettant aux mares d'être bien en eau. Ce qui a notamment permis aux mares temporaires de s'exprimer plus largement et de retrouver certaines mares asséchées.

Les participants mentionnent également le projet d'aménagement de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) sur les propriétés de la Communauté urbaine GPSEO au sein du site de l'Hôpital de Bécheville. Il est possible qu'une nouvelle voirie doive être aménagée. Le projet ne porte toutefois pas sur les propriétés régionales.

Aménagement du bois de Vernouillet

R. Nguyen, Paysagiste à IDF Nature, présente le diagnostic des enjeux et intentions de projet de l'aménagement du bois de Vernouillet. Les propositions présentées sont pour l'instant uniquement des réflexions, celles-ci n'ont pas été discutées ni validées par la Direction d'Île-de-France Nature et par les communes.

L'Association Bien Vivre à Vernouillet relève que si l'on crée plus de chemins, cela risque d'entraîner davantage de dépôts sauvages, déjà nombreux sur le secteur. Il n'y a pas besoin de nouveaux chemins, ni d'aménager davantage les entrées. Il existe une boucle de randonnée passant par le Chemin du Trou d'enfer, puis par les bois de Morainvilliers plus au sud. Pour les promeneurs qui ne connaissent pas les circuits existants, il est possible de créer un plan afin de les mettre en valeur. Ce plan pourrait être distribué en mairie.

L'ADIV a réalisé des études sur le bois de Vernouillet, notamment dans le cadre d'un stage, ces données ont-elles été prises en compte ?

Île-de-France Nature confirme que ces données ont été utilisées pour l'étude, notamment pour le recensement des landes à callune, mais celles-ci n'ont pour le moment pas été retrouvées sur place.

Par ailleurs, plusieurs animations sont réalisées dans l'année sur les espaces naturels régionaux par des associations partenaires d'Île-de-France Nature. Les quatre animations déjà organisées cette année avec Rhizome, l'OPIE, David Rosane et Anes en Vexin ont accueilli 60 personnes. Une prochaine animation intitulée « Balade ludique et pédagogique autour de la gestion forestière » avec Fans de Forêts se tiendra le 7 décembre. Les places sont ouvertes un mois avant. L'ADIV-Environnement est intéressée pour organiser une animation en 2025.

3^{ème} étape – Clairière à proximité d'arbres dépérissant : Présentation de la gestion et du nouveau plan d'aménagement forestier

La gestion forestière a pour objectif de concilier les fonctions d'accueil du public, de préservation de la biodiversité et de production de bois d'une forêt. L'objectif principal de la gestion des Forêts régionales par Île-de-France Nature est l'accueil du public, afin de réduire la carence en espaces verts des habitants, notamment dans les zones les plus densément peuplées. Les coupes réalisées par l'ONF sont effectuées pour des raisons sanitaires, de sécurité, ou encore pour accompagner le renouvellement des peuplement (amélioration de la qualité des arbres, diversification des essences) en appliquant les principes de futaie irrégulière.

Île-de-France Nature a rappelé l'historique d'écriture du document d'aménagement en concertation. Elle informe que les premières interventions de coupes concernent la partie nord du bois, proche de la gare : les parcelles sont fortement touchées par des dépérissements (chêne, châtaigner). Les interventions prévues en tiennent compte.

Il n'est pas prévu de plantation pour le moment : Île-de-France s'appuie sur la régénération naturelle. Si elle est insuffisante ou insatisfaisante, des plantations peuvent être envisagées. Il est fort probable que des plantations soient nécessaires dans ce contexte, elles ne seront pas réalisées sur de grandes surfaces pleines, mais par petites surfaces au sein des peuplements existants, c'est-à-dire en nids. Le choix des essences à planter ce fera en concertation avec l'ONF, en tenant compte des changements climatiques.

La commune de Verneuil et l'ADIV remercient Île-de-France Nature d'avertir en amont les communes sur les coupes, travaux à venir, il faut continuer à le faire afin que des réponses puissent être apportées aux administrés.

Est-il possible d'ajouter le nom des prestataires sur les panneaux de coupes, afin qu'en cas de souci, ils puissent faire constater l'infraction et faire intervenir un huissier ?

M. Haguët, Cheffe de projets forestiers et de valorisation bois indique que dans le cas d'une coupe, l'exploitant forestier est obligé d'apporter un panneau de déclaration de chantier forestier indiquant : ses coordonnées, la localisation du chantier, la nature des travaux forestiers, les dates de début et de fin de chantier. Les coordonnées des prestataires de coupes ou de travaux forestiers ne sont pas indiqués sur les panneaux mis par Île-de-France Nature car il s'agit de panneaux génériques qui sont réutilisés. Sur ces panneaux, il existe un renvoi, notamment par QR code, sur la page Internet de la Butte de Marsinval du site Île-de-France Nature, expliquant les travaux. Île-de-France Nature pourrait rajouter les coordonnées des prestataires dans cette page.

Les communes proposent de les informer lorsque l'on repère des nids d'abeilles, car ils connaissent des apiculteurs intéressés.

La ligue de la protection des oiseaux demande s'il y a-t-il des retours d'expériences ou des études pour connaître l'impact des cloisonnements par rapport à d'autres modes de gestion plus légers. G. Clément, de l'Office national des forêts indique qu'avant les coupes de cloisonnement, 80% des sols étaient tassés par les engins sylvicoles, maintenant 20% sont tassés. Il n'y a pas d'études à notre connaissance, mais les cloisonnements ont un fort intérêt car au premier passage des engins c'est 80% du sol qui est tassé et de manière irréversible. L'association Pro Silva produit des documentations intéressantes sur la gestion forestière.

M. Haguet (en réponse à une question) précise que les cloisonnements ne peuvent pas servir d'accès pour les secours notamment pour la lutte contre les incendies.

Île-de-France Nature informe avoir été sollicité par la SNCF dans le cadre d'un mouvement régional de sécurisation des abords de voies ferrées, pour le Nord de la forêt régionale de Verneuil (Bois de la demi-lune) afin d'élargir systématiquement l'emprise et donc reculer la lisière forestières, du fait des enjeux important que représente les lignes de chemins de fer et des conséquences que peut avoir un accident/incident lié à la chute d'un arbre ou d'une branche. Île-de-France Nature souhaite que la sécurisation soit envisagée arbre par arbre ; Dans ce sens elle a proposé un rendez-vous sur le terrain pour identifier les arbres à abattre, en concertation avec l'ONF et SNCF réseau.